

18 MARS 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 18 mars 2002 à 16 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE

MARCEL DION

Messieurs les conseiller **PIERRE BRASSARD** et **PAUL M. ROLLAND** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 18 MARS 2002 À 16 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

2002-03-093

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-03-094

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2002

18 MARS 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- N. M. 3.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DES ÉTATS COMPARATIF AU 1^{ER} MARS 2002
- 2002-03-095 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF TENUE LE 14 MARS 2002

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2002-03-096 4.1 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : SOUPER-BÉNÉFICES

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR D'ADAMSVILLE »
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
- 2002-03-097 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT
- 2002-03-098 5.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT
- 2002-03-099 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLE 1.5.1.1.1 ET 1.5.1.1.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2002 »

6. RÈGLEMENTS

- 2002-03-100 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 854-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 1162 DU CADASTRE DE BROMONT
- 2002-03-101 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 855-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION DANS LES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE D'Y EXÉCUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE

18 MARS 2002

7. AFFAIRES COURANTES

- 2002-03-101 7.1 ALAIN REEVES VS MICHEL PICARD ET AL ET VILLE DE BROMONT : *TRANSACTION, REÇU ET QUITTANCE*
- 2002-03-102 7.2 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTE 2002
- 2002-03-103 7.3 INFRASTRUCTURES QUÉBEC : POSTE DE POMPAGE DES CARRIÈRES
- 2002-03-104 7.4 DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES PARTIES DE LOT 352 ET 354 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
- 2002-03-105 7.5 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 1011 ET 1012 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT
- N. M. 7.6 ENTENTE DE PRINCIPE AVEC SKI BROMONT.COM ET IMMOBILIER SKI BROMONT
- 2002-03-106 7.7 AVALANCHE YAMASKA-MISSISQUOI : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2002-03-107 7.8 SOIRÉE PROMOTION DU PATINAGE DE VITESSE

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2002-03-108 8.1 PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE, ÉTÉ »

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR 9097-4692 QUÉBEC INC., SOS COUSCOUS
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR 9119-0651 QUÉBEC INC., CAFÉ BISTRO VAN HOUTTE DE BROMONT

10. PÉRIODE DE QUESTION

N. M.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2002-03-109

Le greffier

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

18 MARS 2002

2002-03-093

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 5.2, 5.3 et 5.4 auraient dû se lire de la façon suivantes :
 - 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR D'ADAMSVILLE
 - 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR D'ADAMSVILLE »
 - 5.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR D'ADAMSVILLE »
- le sujet numéro 7.6 est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

2002-03-094

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MARS 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

18 MARS 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mars 2002.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DES
ÉTATS COMPARATIFS AU 1^{ER} MARS 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et des états comparatifs au 1^{er} mars 2002.

2002-03-095

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF TENUE LE 14 MARS 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 mars 2002.

ADOPTÉ

2002-03-096

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : SOUPER-
BÉNÉFICES**

18 MARS 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)**, taxes applicable incluses, à la fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant l'inscription de deux (2) personnes au souper-bénéfice de la Fondation

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR
D'ADAMSVILLE »**

Monsieur le conseiller **MARCEL DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau villageois, secteur d'Adamsville »

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

Monsieur le conseiller **MARCEL DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

2002-03-097

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DU
PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-
2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT**

18 MARS 2002

**NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y
AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU
SECTEUR D'ADAMSVILLE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 682-2-2002 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2002-03-098

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
682-91 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR
D'ADAMSVILLE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-03-098, dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 682-2-2002 est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 682-2-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91
RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR
D'ADAMSVILLE »

ADOPTÉ

18 MARS 2002

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LES ARTICLE 1.5.1.1.1 ET 1.5.1.1.2 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION,
EXERCICE FINANCIER 2002 »**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant les articles 1.5.1.1.1 et 1.5.1.1.2 du règlement de tarification.

N. M

Monsieur le conseiller **JEAN-GUY TARTE**, après avoir divulgué ses intérêts financiers relativement au sujet 6.1 de l'ordre du jour, se retire de son siège.

2002-03-099

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 854-2002
INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 1162 DU
CADASTRE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 854-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 1162 DU CADASTRE DE
BROMONT »

ADOPTÉ

18 MARS 2002

N. M.

Monsieur le conseiller **JEAN-GUY TARTE** réintègre son siège.

2002-03-100

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 855-2002
INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU DÉTOURNEMENT DE LA
CIRCULATION DANS LES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE AFIN
DE PERMETTRE D'Y EXÉCUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 855-2002 intitulé
« RÈGLEMENT RELATIF AU DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION
DANS LES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE D'Y
EXÉCUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE ».

ADOPTÉ

2002-03-101

**ALAIN REEVES VS MICHEL PICARD ET AL ET VILLE DE
BROMONT : TRANSACTION, REÇU ET QUITTANCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'acte de
Transaction, reçu et quittance dans le dossier Alain Reeves c. Michel Picard c.
Paul-armand Giguère c. Sylvais Lavallée et Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepté tel que déposé, l'acte de *Transaction, reçu et quittance*.

18 MARS 2002

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS (3 875,00 \$)** à M^e Micheline Major en fiducie, somme représentant 50% du règlement,

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, à signer l'acte de *Transaction, reçu et quittance*.

ADOPTÉ

2002-03-102

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTE 2002

ATTENDU l'article 9.05 de la convention collective en vigueur concernant le choix des jours de congés entre les fêtes pour les employés de bureau et en accord avec le syndicat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'hôtel de ville soit fermé 2 semaines, du lundi 23 décembre 2002 au vendredi 3 janvier 2003, inclusivement, et que les employés de bureau prennent le 27 ainsi que le 30 décembre et, à leur choix, le 23 décembre ou le 3 janvier, sans traitement ou monnayés dans leurs banques.

ADOPTÉ

2002-03-103

INFRASTRUCTURES QUÉBEC : POSTE DE POMPAGE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est toujours en attente d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement concernant la réfection du poste de pompage des eaux usées « Des Carrières » ;

ATTENDU QUE la Ville a un protocole de subvention en regard des travaux de réfection du poste des Carrières avec Infrastructure-Québec ;

18 MARS 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reporter les travaux de réfection du poste Des Carrières à l'année 2003.

ADOPTÉ

2002-03-104

**DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE
L'AGRICULTURE DES PARTIES DE LOT 352 ET 354 DU CADASTRE
DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE le projet n'est pas localisé à l'intérieur d'un boisé protégé par « LPTAA » ;

ATTENDU QUE les principales propriétés utilisées à des fins agricoles sont concentrées sur le chemin Brome ;

ATTENDU QUE plusieurs propriétés avoisinantes sont sujettes à l'occupation et usages autres qu'agricoles par droits acquis ;

ATTENDU QUE la superficie du lot décrit en rubrique est conforme aux 5 ha minimum requis au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE l'immeuble actuel est utilisé à des fins agricoles avec des bâtiments existants pour abriter des animaux d'élevage (chevaux) et des aires de pâturage ;

ATTENDU QU'une partie des usages proposés peuvent possiblement s'inscrire comme des usages agricoles (élevage de truies, culture de bleuets, garde de chevaux en enclos) ;

ATTENDU les accès, les constructions et les facilités existantes ;

ATTENDU QU'il reste des espaces disponibles dans la zone urbanisée pouvant accueillir ce type de projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

18 MARS 2002

D'appuyer la demande de monsieur Daniel Lavallée relativement à l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot composé des parties 352 et 354 du cadastre du canton de Brome, d'une superficie de 13,29 acres (5,38 ha).

ADOPTÉ

2002-03-105

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 1011 ET 1012 DU CADASTRE OFFICIEL
DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat des lots 1011 et 1012 du cadastre officiel de Bromont faite par Monsieur Michel Demers ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, l'offre d'achat des lots 1011 et 1012 du cadastre officiel de Bromont faite par Monsieur Michel Demers, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**.

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite offre d'achat.

ADOPTÉ

N. M.

**ENTENTE DE PRINCIPE AVEC SKI BROMONT.COM ET
IMMOBILIER SKI BROMONT**

Le sujet numéro 7.6 est reporté à une séance subséquente.

2002-03-106

**AVALANCHE YAMASKA-MISSISQUOI : DEMANDE DE
COMMANDITE**

18 MARS 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** à l'Avalanche Yamaska-Missisquoi, pour l'achat d'un trophée remis à l'occasion de la tenue du Tournoi amical de Bromont.

ADOPTÉ

2002-03-107

SOIRÉE PROMOTION DU PATINAGE DE VITESSE

ATTENDU la lettre de Monsieur Guy Daigneault relative à l'organisation d'une activité de promotion concernant l'article cité en titre à l'Aréna de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'attribuer à Monsieur Guy Daigneault l'usage de l'Aréna de Bromont, le 9 avril 2002, de 19 heures à 21 heures, pour permettre la tenue d'une soirée de promotion de l'activité de patinage de vitesse, cautionnée par la Fédération de patinage de vitesse.

ADOPTÉ

2002-03-108

PROGRAMME « PLACEMENT CARRIÈRE, ÉTÉ »

ATTENDU le besoin en personnel pour la période d'été dans différents départements ;

ATTENDU QUE cela peut être enrichissant pour des étudiants de mettre en pratique les connaissances acquises durant leurs études ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut se prévaloir du programme « Placement carrière été » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

18 MARS 2002

QUE, dans le cadre du programme « Placement carrière été », le Conseil municipal autorise Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe administrative, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre la Ville de Bromont et le DRHC.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR 9097-4692 QUÉBEC INC., SOS COUSCOUS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
D'ALCOOL FAITE PAR 9119-0651 QUÉBEC INC., CAFÉ BISTRO VAN
HOUTTE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2002-03-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente demande soit levée

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER